

Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Tous les médecins et toutes les personnes œuvrant dans l'établissement

DATE : Le 30 octobre 2020

OBJET : Utilisation de la caméra pendant les réunions virtuelles tenues à l'aide de l'application TEAMS

Au printemps dernier, le CISSS de Chaudière-Appalaches déployait l'application TEAMS afin de faciliter la tenue des rencontres virtuelles. À ce moment, notre réseau n'était pas en mesure de supporter l'application lors de l'utilisation de la caméra. En effet, cela aurait ralenti nos systèmes cliniques.

Dans les derniers mois, des travaux ont été effectués sur le réseau afin de permettre de supporter l'ensemble des fonctionnalités de l'application, dont l'utilisation de la caméra. Depuis début octobre, il est désormais possible d'utiliser la caméra pour les rencontres virtuelles. Il importe toutefois de mentionner que si vous constatez que la connexion Internet n'est pas optimale, veuillez fermer la caméra pour améliorer la qualité de la conférence.

De plus, il faut savoir que l'utilisation de la bande passante sera monitorée afin de s'assurer de respecter notre capacité du réseau et, ainsi, ne pas impacter les systèmes cliniques. Nous sommes assurés que le réseau pourra supporter cette nouvelle pratique, mais s'il advenait que l'analyse démontre l'inverse, il se pourrait que l'orientation change quant à l'utilisation de la caméra lors de la tenue des rencontres virtuelles.

Nous désirons également vous rappeler que des outils en ligne sont disponibles pour vous familiariser avec l'utilisation de l'application TEAMS.

Intranet du CISSS de Chaudière-Appalaches (documents utiles, procédures, etc.)

<https://www.cisssca.com/teams/>

Site du Ministère du Santé et des Services sociaux (capsules de formation, FAQ, etc.)

<https://msss365.sharepoint.com/sites/MSSS-Collaboration-SPO/SitePages/CapsulesVideos.aspx>

*Contenu et diffusion approuvés par : Direction générale adjointe – Performance, soutien et administration (DGA-PSA)
Direction des ressources informationnelles (DRI)*